

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Extrait d'une circulaire de Mgr Archevêque de Montréal. — III Correspondance romaine. — IV La doctrine de l'Assomption (*suite et fin*). — V Le baccalauréat et les études. — VI Un monsieur... bien puissant. — VII Une touchante conversion. — VIII Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 23 janvier

On annonce :

La neuvaine de la Purification le 24 ou le 28. (1).

Dans le diocèse de Joliette, dimanche prochain, collecte pour la Propagation de la foi.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 23 janvier

Ou bien

Messe (vert) du IIIe dim. après l'Épiphanie, **semi-double**; mém. de saint Raymond et de sainte Emérentienne; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de S. Timothée et de saint Raymond.

Ou bien

Messe de la Sainte Famille (blanc) **double de 2e cl.** (du 19) ; mém. du dim. et de S. Raymond; préf. de Noël, dernier évang. du dim. — Aux II vêpres, com. 1o de S. Timothée, 2o du dim., 3o de S. Raymond.

(1) La fête de la Sainte-Famille est désormais fixée au 19, mais on peut en faire la solennité le IIIe dimanche après l'Épiphanie, jour où en faisait précédemment la fête.

(2) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (du 24 janvier au 1er février pour la *fête*, ou du 28 janvier au 5 février pour la *solennité*), ou l'un des 7 jours qui suivent la *fête* (ou la *solennité*).